

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

**Arrêté du 27 avril 2011 portant composition
du comité technique paritaire spécial du secrétariat général**

NOR : DEVK1111498A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-995 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ;

Vu l'arrêté du 23 août 2005 modifiant l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires à l'administration et dans les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports et du logement, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2008 modifié fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et au sein du comité technique paritaire de la mission interministérielle d'inspection du logement social ;

Vu l'arrêté du 17 février 2009 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein de certains comités techniques paritaires du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2010 portant composition du comité technique paritaire spécial du secrétariat général ;

Vu la demande du syndicat CGT en date du 30 juin 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité technique paritaire spécial institué auprès du secrétariat général est composé comme suit :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

M. Jean-François MONTEILS, secrétaire général.

Mme Hélène EYSSARTIER, directrice des ressources humaines.

M. Raymond COINTE, directeur des affaires européennes et internationales.

Mme Béatrice DELEMASURE, directrice de la communication.

M. Frédéric LENICA, directeur des affaires juridiques.

Mme Béatrice LECOMTE, chef du service des affaires financières.

M. Michel-Régis TALON, chef du service des politiques support et des systèmes d'information.

Mme Corinne ETAIX, chef du service du pilotage et de l'évolution des services.

M. Laurent DEMOLINS, chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique.

Mme Sylviane COUNET, responsable du département des affaires générales par intérim.

Membres suppléants

Mme Pascale BUCH, directrice, adjointe au secrétaire général.
Mme Laurence DAYET, adjointe à la directrice de la communication.
M. Marc ROUCHAYROLE, adjoint au directeur des affaires juridiques.
M. Ronald DAVIES, adjoint à la directrice des ressources humaines.
M. Didier COLIN, adjoint au chef du service des politiques support et des systèmes d'information.
M. Alain VALLET, adjoint au chef du service du pilotage et de l'évolution des services.
M. Philippe BOILOT, adjoint au chef du service des affaires financières.
M. Bernard MENOIRET, adjoint au chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique.
Mme Sophie MARMOUGET, sous-directrice de la coordination de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale.
M. Patrice KOHLER, chargé de la sous-direction d'appui technique et logistique de l'administration centrale.

Représentants du personnel

ORGANISATION SYNDICALE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
FO	Jacqueline BALZA Françoise LEFEVRE Olivier ROUXEL Zainil NIZARALY	Koumar MOHANADAS Franck RICAUD Florence TORRES Jean-Luc LAVALARD
CGT	Patricia CERISAY Isabelle PERON Marie-Suzanne ROUSSEL-LAUSSAT	N. Chantal ROBIN Philippe VIEIL
CFDT	Josiane PEBREL Alain POULLEAU	Catherine CLEMENT Monique GRATIOT
UNSA	Giovani PROVINI	N.

Article 2

L'arrêté du 18 juin 2010 portant composition du comité technique paritaire spécial institué auprès du secrétariat général est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 27 avril 2011.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER